

Scandaleuse condamnation de Valeurs actuelles pour sa Marianne voilée !

written by Christine Tasin | 4 décembre 2015



La cour d'appel de Paris a confirmé aujourd'hui la condamnation du directeur de la publication de l'hebdomadaire Valeurs actuelles, Yves de Kerdrel, à 2000 euros d'amende pour provocation à la discrimination envers les musulmans, pour une couverture présentant notamment une Marianne voilée.

Titree «Naturalisés l'invasion qu'on nous cache», l'édition du 22 septembre 2013 du magazine de droite présentait également en appel de une «Deux Français sur trois contre les naturalisations massives de Valls», «Islam, immigration: comment la gauche veut changer le peuple», «Le poids des musulmans n'a cessé d'augmenter». La cour a également confirmé la publication d'un communiqué judiciaire en page de sommaire du journal. Comme en première instance, Yves de Kerdrel a été condamné à verser un euro de dommages et intérêts à l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), qui avait saisi la justice, et la même somme à SOS Racisme, et 500 euros de dommages et intérêts à la Maison des potes, ainsi qu'à la Licra.

Mercredi prochain, la cour d'appel doit rendre sa décision dans une autre affaire, dans laquelle Yves de Kerdrel avait été condamné en première instance à 3000 euros d'amende pour provocation à la haine et diffamation, pour un dossier, paru fin août 2013, intitulé «Roms l'overdose».

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2015/12/03/97001-20151203FILWWW00190-valeurs-actuelles-condamne-a-2000-d-amende.php>

C'est la liberté d'expression qui est en train de mourir.
C'est la charia qui s'impose dans notre pays grâce à des juges félons.

Votez bien dimanche !